



# Le Mesnil-Réaume

Commune de Seine-Maritime

Mesdames, Messieurs,  
Chers administrés,

Par courrier en date du 09 Novembre 2023, la Préfecture de la Seine-Maritime a transmis en Mairie du Mesnil-Réaume l'Arrêté Préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation d'implanter et d'exploiter un parc éolien nommé « Parc Eolien Vente-Ben » situé sur la Plateau de la Heuze au Mesnil-Réaume.

Cette enquête se déroulera en Mairie du Mesnil-Réaume, **du Samedi 16 Décembre 2023 à 9h00 au Vendredi 19 Janvier 2023 à 17h00** sous la conduite du commissaire enquêteur, Mr Alain BOGAERT.

De même, le Conseil Municipal des communes situées dans le rayon d'affichage sera appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Ce projet éolien « Parc Eolien Vente-Ben » concerne l'implantation et l'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune du Mesnil-Réaume qui comportent les caractéristiques suivantes :

- Diamètre maximal du rotor : 131 mètres
- Hauteur maximale du mât : 110 mètres
- Hauteur maximale de l'éolienne : 165 mètres en bout de pale
- Hauteur minimal de garde au sol : 44,5 mètres

Pour votre parfaite information, il est important de souligner la position de vos élus sur ce projet :

**Par délibération en date du 18 Février 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, a émis un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien nommé Parc Eolien Vente-Ben sur la commune du Mesnil-Réaume**

Malgré l'opposition du Conseil Municipal, le promoteur a poursuivi son projet en détournant l'avis du Maire et des conseillers municipaux en utilisant le mode « accéléré ».

Avant l'ouverture de cette enquête publique, vos élus, lors de la séance de conseil en date du Jeudi 30 novembre ont réaffirmé leur opposition à ce projet éolien,

**Par délibération en date du 30 Novembre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, a émis un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien nommé Parc Eolien Vente-Ben sur la commune du Mesnil-Réaume**

**Nous sommes des élus responsables, convaincus que le mix énergétique est indispensable mais la concertation doit être le fondement de toute politique énergétique et que l'aménagement de nos territoires ruraux ne doit pas être le choix de hauts fonctionnaires mais bien faire l'objet de débats et de décisions entre élus locaux. Ce faisant, le préfet restera compétent pour délivrer les autorisations nécessaires à la poursuite du projet.**

OUI, les enquêtes publiques ne sont pas toujours démocratiques et l'avis de la commune n'est que trop souvent consultatif cependant nous aurions tort de ne pas nous en saisir.

Il est de votre pouvoir, il est de votre devoir, de vous saisir de cette question en participant activement à l'enquête publique qui débutera le Samedi 16 Décembre 2023 à 9h00.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien Cordialement,  
Le Maire, Bruno SAINTYVES